

Politique de remboursement

Veillez noter que tous les remboursements se feront par chèque et ceux-ci seront acheminés par la poste. Ceci étant dit, assurez-vous de compléter dûment le formulaire de remboursement. [Documents | Fc des Vallées \(fcdesvallees.com\)](#)

De plus, le club se réserve le droit de suspendre le passeport de l'athlète ayant une dette envers le club.

Vous pouvez nous l'acheminer soit :

- Par la poste : 57 Chemin de Montréal Est, Gatineau, Québec, J8M 1K3
- En personne
- Par courriel : Président.fcdesvallees@gmail.com

Prière de noter qu'il y a un délai de 4 à 5 semaines pour le remboursement.

Également, un crédit peut être émis en remplacement du remboursement pour une inscription ultérieure d'un autre programme.

- Aucun remboursement complet ou partiel ne sera accepté à partir du **15 juillet de la saison en cours**, car le club étant dans l'impossibilité de remplacer l'athlète. Ceci est une règle de la [Fédération du soccer du Québec](#).
- Le club ne reprendra aucun uniforme, même si ce dernier a toujours l'étiquette ou l'emballage original.
- Uniforme = \$40
- Retenu des frais de semaines écoulées ne sont en aucun cas remboursables, et ce, même si l'enfant n'a pu être présent.
- La date de réception du formulaire par le FC des vallées déterminera les frais qui seront retenus sur les frais d'inscription payés et les semaines écoulées.
- Remboursement complet, si le club annule une équipe.

Les frais non remboursables sont les suivants:

- Frais d'administration : 30\$
- Frais d'affiliation à la Fédération de Soccer du Québec = U4 à U18 : 58\$
- Uniforme : 40\$